



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



16161072

Tribunal de Commerce du Hainaut
- Division Charleroi -

ENTRÉ
LE 14 NOV. 2016

Le Greffier
Greffe

Dénomination

en entier) : **BEST IN BIZ**

Forme juridique : **SNC**

Siège : **Rue du Ry Oursel 94 à 6001 MARCINELLE**

N° d'entreprise : **0628900092**

Objet de l'acte : **transfert parts sociales – démission-nomination gérants.**

Le 24 septembre 2016 à 10h00, s'est tenue au siège social, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SNC BEST IN BIZ.

Tous les associés sont présents.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Mickaël EVRARD
Les fonctions de secrétaire sont exercées par Madame Nathalie CHARBAUT
Tous les associés en nom collectif étant présent et ayant approuvé la date de la réunion choisie, il ne doit pas être justifié l'envoi de convocations et l'assemblée est donc valablement constituée et apte à délibérer sur l'ordre du jour.

Le président expose l'ordre du jour

1. Confirmation des cessions de parts sociales
2. Démission et nomination de gérants
3. Décharges à donner aux associés en nom collectif et à l'organe de gestion
4. DIVERS

1 Cession de parts :

En confirmation du livre des parts, le nouvel actionnariat se compose comme suit :

Monsieur Mickaël EVRARD a cédé 25 % de ses parts sociales à monsieur Alain STEMPUT qui les a acceptées

Monsieur Mickael EVRARD a cédé 8% de ses parts sociales à monsieur Georges BETH qui les a acceptées

Monsieur Thierry MOURIER a cédé 8% de ses parts sociales à monsieur Georges BETH qui les a acceptées

Madame Nathalie CHARBAUT a cédé 9% de ses parts sociales à monsieur Georges BETH qui les a acceptées

La répartition des parts après cette opération est la suivante :

Madame Nathalie CHARBAUT	propriétaire de 25% de parts sociales
Monsieur Alain STEMPUT	propriétaire de 25% des parts sociales
Monsieur Thierry MOURIER	propriétaire de 25% des parts sociales
Monsieur Georges BETH	propriétaire de 25% des parts sociales

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/11/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite

2 Démission et nomination de gérants :

Toujours à l'unanimité, il est accepté la démission de monsieur Mickaël EVRARD (820711.159.21) de son poste de cogérant avec effet au 24 août 2016 et la nomination avec effet au 24 août 2016 de Monsieur Georges BETH (650910.149.09), domicilié chemin des Fontaines 4B à 7061 Casteau

Les cogérants dirigeront conjointement la société de manière journalière à l'exception de la gestion financière qui sera exercée par madame Nathalie CHARBAUT exclusivement.

3 Décharge aux associés en nom collectif et à l'organe de gestion :

Par vote spécial, décharge pleine et entière est donnée aux associés en nom collectif et à l'organe de gestion en place.

4 DIVERS

Sur décision de l'organe de gestion, représenté par ses gérants, Messieurs Alain Stemput, Georges Beth et Madame Nathalie CHARBAUT, la SNC BEST IN BIZ (BE0628.900.092) délègue, à dater de ce jour, tous pouvoirs de gestion et de signature dans les activités éventuellement exercées en collaboration avec la société SPRL FBBC à Monsieur Dominique CHARLES (610911.105.73), domicilié rue du Ry Oursel 94 à 6001 Marcinelle Madame Nathalie Charbaut fournit ce jour la preuve de réussite de son examen de gestion de base via jury central

Tous pouvoirs sont donnés à Madame Nathalie CHARBAUT à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et compte tenu de ce que tous les points repris dans l'ordre du jour ont fait l'objet de débats et de décisions de la part de l'ensemble des associés, l'assemblée prend fin après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Le présent procès-verbal est signé par les membres du bureau et par les associés qui le demandent.